



A.P.E DU
VIZAC

VIDE GRENIER

Dimanche 2 février 2020

Un vide grenier est organisé par l'Association des parents d'élèves de l'Ecole du Vizac (APE),

dimanche 2 février 2020
à l'espace culturel de Saint-Renan (salle chauffée)

L'ouverture au public se fera de 9h00 à 17h00.

Le tarif d'entrée est fixé à 1,50 € par personne (gratuit pour les – 12 ans).

Des possibilités de restauration seront offertes au public à la salle.

L'accueil des exposants se fera de 7h à 8h30.

Les tarifs exposants sont les suivants :

- une table de 1,60m + chaises : 7€
- un plateau de 3,10m + chaises : 13€
- portant non fourni : 3€ (sous réserve de disponibilité d'emplacement en bout de rangée au moment de l'inscription)

Pour y participer vous devez remplir la fiche d'inscription et l'attestation sur l'honneur, signer le règlement et faire parvenir le tout, accompagné du paiement, à l'adresse ci-dessous :

APE de l'école du Vizac
13 rue Corvette de Primauguet
29290 Saint-Renan
apeduvizac@gmail.com

Les inscriptions ne seront confirmées qu'à réception du dossier complet et du règlement.

Fiche d'inscription pour les professionnels

Nom et Prénom *: _____

Adresse *: _____

Code postal *: _____ Ville *: _____

N° de Tél *: _____

Mail : _____

Date de naissance *: _____

Lieu de naissance *: _____

N°carte d'identité *: _____

Délivrée le _____ * à _____ *

Numéro d'immatriculation du véhicule *: _____

Heure d'arrivée : _____ Nombre d'exposants : * _____

Nombre de tables : _____ x 7€ = _____ €

nombre de plateaux : _____ x 13€ = _____ €

Nombre de portants : _____ * 3 € = _____ €

(soumis à validation préalable par l'organisateur)

Total à régler : _____ €

Votre règlement doit impérativement accompagner votre bon d'inscription. Il doit être établi à l'ordre de APE de l'Ecole du Vizac.

Observations ou demandes particulières : _____

* mentions obligatoires à renseigner pour le registre du service des contrôles.

Règlement vide grenier de l'APE de l'Ecole du Vizac *établi par
l'association « APE de l' Ecole du Vizac »*

Article 1. Cette manifestation est organisée par l'A.P.E de l'École du Vizac à l'Espace Culturel de Saint Renan le Dimanche 02 février 2020. L'accueil des exposants se fait de 7h à 8h30. **Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 17h.** **Article 2.** Le vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés **Article 3.** Toute personne devra: 1 - Justifier de son identité en présentant une pièce d'identité. 2 - Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé ». *L'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.* 3 – S'être acquittée du montant de son inscription. **Article 4.** Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle. **Article 5.** Les tarifs pour bénéficier d'un emplacement, ont été arrêtés comme suit : sept euros la table de 1,60 mètre ; treize euros le plateau de 3,10 mètres ; trois euros le portant (non fourni). **Article 6.** Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les emplacements qui leur auront été attribués. Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant. **Article 7.** Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses , vol ou détériorations. **Article 8.** Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place. **Article 9.** Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles « vente d'animaux, armes, produits inflammables ». Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. **Article 10.** Tout désistement intervenant moins de sept jours avant la manifestation ne sera pas remboursé. **Article 11.** Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Accueil : une boisson chaude sera offerte à chaque exposant (en fonction du nombre déclaré sur la fiche d'inscription) .

Stand : sandwiches, crêpes, gâteaux et boissons seront disponibles à la vente tout au long de la journée, sauf épuisement du stock .

Nom, Prénom

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(Inscription vide grenier du 02/02/2020)**

PERSONNE MORALE :

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom: _____

Représentant la société/Association/ (raison sociale) :

N°de registre du commerce/des métiers :

Adresse du siège :

Ayant la fonction de : _____ dans la personne morale,

Adresse du représentant :

N°de téléphone : _____ E-mail : _____

N°de la carte d'identité :

Délivrée le : ____ / ____ / ____ à :

N°immatriculation du véhicule utilisé (le cas échéant) :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L.310-2 du code de commerce,
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321_7 du Code Pénal),

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature

La présente attestation doit être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise à la Mairie de la Commune d'organisation.